



PROCÈS-VERBAL

de la séance du jeudi 4 septembre 2014, à la salle de la Maison de Ville à 20h00 heures, sous la présidence de **M. Christophe DUBOIS, Président**.

| | |
|-----------------------------------|--|
| Conseillers (ères) présents (tes) | 41 |
| Conseillers (ères) excusés (es) | |
| Sièges vacants | 0 |
| Absents | 0 |
| Excusé(e)s : Mmes/MM : | BRIATICO Battista, BROENNIMANN Chantal, GLAPPEY André, MOTTIER Reynold, PELLET Marie-Claude, RABL Akos, LOVIS Christelle, REY Laurent, LOPEZ Serge |
| Absent(e)s : | - |
| Scrutateurs : | DE GOUVEIA Fatima, ZUMBRUNNEN Greg |
| Secrétaire du Conseil : | Michèle PORCHET |

Monsieur le Président demande de procéder à l'appel ; le quorum étant atteint, il a le plaisir d'ouvrir cette séance. Il salue les membres du Conseil communal ainsi que ceux de la Municipalité, la presse et le public.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Assermentations et démissions
3. Procès-verbal de la séance du 26 juin 2014
4. Communications du Bureau
5. Dépôt du préavis suivant :
09/2014 : Arrêté d'imposition pour l'année 2015
6. Rapport au Conseil communal de la Commission ad hoc chargée d'étudier la réponse municipale au :
01/2014 : Postulat de M. Dominique PACCARD concernant « La mise en place d'une organisation Pédibus »
7. Dépôt des conseillers
8. Communications de la Municipalité
9. Divers

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La discussion n'est pas demandée.

→ l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. ASSERMENTATIONS ET DEMISSIONS

M. Le Président : indique qu'il n'a reçu aucun courrier.

→ le Conseil communal compte actuellement 50 Conseillers. Pas de sièges vacants.

3. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 JUIN 2014

M. Le Président : ouvre la discussion, celle-ci n'est pas demandée.

→ le procès-verbal de la dernière séance est accepté à l'unanimité.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

1. Le 4 juillet, M. le Président a participé aux promotions et à la remise des prix aux élèves méritants.
2. Le 22 août, M. le Président s'est rendu à la manifestation du Sonchaux Acro Show.
3. Le 2 septembre, M. le Président a répondu à l'invitation de la SICOV.

5. DEPOT DU PREAVIS SUIVANT :

09/2014 : Arrêté d'imposition pour l'année 2015

M. Michel OGUEY, Municipal : *« Comme chaque année, la Municipalité vous soumet le projet d'arrêté d'imposition, cette fois pour l'exercice 2015. En reprenant les présentations faites ici-même pour les deux précédents arrêtés d'imposition, je constate que les mêmes remarques peuvent être formulées, à savoir, les incertitudes liées à la péréquation et au financement de la facture sociale et de la réforme policière. Pour mémoire, deux exercices clôturés selon la nouvelle formule, soit :*

- 2011, décompte reçu en 2012 avec un solde à verser de Fr. 893'812.00

- 2012, décompte reçu en 2013 avec un solde en notre faveur de Fr. 459'453.00

- 2013, décompte à recevoir fin septembre 2014.

L'exercice 2013 présente un résultat favorable qui a permis de renforcer les fonds propres et de faire des amortissements extraordinaires pour plus de 700'000.- francs.

D'autre part l'analyse annuelle des comptes communaux reste bonne, le montant des emprunts est correct en regard des autres chiffres-clés de l'analyse financière. Le plan des investissements 2014-2019 montre que l'autofinancement prendra une part correcte au financement des investissements, mais on ne pourra bien entendu pas se passer du recours à l'emprunt.

Potentiellement la commune a la possibilité de réaliser ces investissements en restant dans la limite du plafond d'endettement fixé pour la législature. L'équilibre n'est pas facile, cependant il est nécessaire de maintenir une certaine attractivité fiscale, d'autant plus que les recettes fiscales (situation au 30 juin) sont supérieures de 4.89% à la situation précédente.

Voilà pourquoi, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, la Municipalité vous propose de reconduire l'arrêté d'imposition 2014 pour l'exercice 2015, sans aucun changement. Délai : l'art. 33 de la loi cantonale vaudoise sur les impôts communaux précise que les arrêtés d'imposition communaux doivent être soumis à l'approbation du Conseil d'Etat avant le 30 septembre. Ce délai a été cependant reporté au 3 novembre 2014 pour l'ensemble des Communes par l'autorité de surveillance des finances communales. Je remercie par avance la Commission des Finances de bien vouloir rapporter lors de la prochaine séance du jeudi 30 octobre et vous remercie de votre attention ».

→ la Commission des finances rapportera au prochain Conseil communal.

M. Julien TRACHSEL, Conseiller communal : « *Quelle n'a pas été ma surprise, pour ne pas dire ma stupeur, à la lecture de ce préavis. Je tiens ici à en relever l'aspect quelque peu paradoxal. Je m'explique. Sans trop vouloir revenir sur le contenu de ce préavis, les résultats des différents ratios obtenus ne sont guère satisfaisants (le seul étant jugé « bon » dépendant partiellement d'un niveau des taux d'intérêts tout à fait favorable). Plus inquiétant, en nous basant sur la planification financière du conseiller de la Municipalité pour ces prochaines années, ces ratios ne vont pas aller en s'améliorant alors même qu'on ne tient compte que des investissements jugés obligatoires. De plus, on souligne une augmentation de 25,11% des fonds étrangers entre 2012 et 2013 et ces fonds étrangers vont vraisemblablement croître chaque année jusqu'en 2016. On parle même « d'un risque de s'approcher du plafond d'emprunt adopté pour la législature 2011-2016 (soit 34mios) ». Dès lors, j'ai été « scotché » par la conclusion de ce préavis, c'est-à-dire de maintenir le taux d'imposition 2015 à 69% de l'impôt cantonal de base. Nous savons que la situation financière de la commune ne va pas aller en s'améliorant, alors que nous ne tenons compte que des investissements obligatoires, mais nous conservons le même taux d'imposition. Il me semblerait opportun, lorsque les finances ne sont pas au mieux, de tenter d'accroître le revenu ou alors de diminuer les dépenses. Avouez que diminuer les dépenses, cela paraît compliqué. La construction de la salle de gym et la future nécessité d'un collège, entre autres, ne vont pas nous y aider. Par conséquent, il ne reste que la solution de l'augmentation des revenus... Finalement, j'ai l'impression à la lecture de ces conclusions, que la municipalité ne fait que repousser les problèmes à plus tard (les suivants s'en chargeront) et ne se préoccupe guère du développement de cette commune, notamment sur les plans culturels ou sportifs ».*

6. RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMISSION AD HOC CHARGÉE D'ETUDIER LA REPONSE MUNICIPALE AU :

01/2014 : Motion de M. Dominique PACCARD concernant « La mise en place d'une organisation Pédibus »

M. Dominique PACCARD, Conseiller communal : procède à la lecture de son document. Dans un premier temps, la Commission a organisé une rencontre avec L'Association Transports et Environnement (ATE) où le système de mise en place d'un Pédibus leur a été expliqué. Ensuite, elle a effectué un sondage auprès de parents d'élèves. Sur 100 questionnaires, 80 ont été retournés. 50% des parents se disent favorables à un tel dispositif. A noter, que Pedibus Vaud soutient la mise en place de ces itinéraires, propose un encadrement tout au long du programme et fournit une couverture d'assurance aux parents impliqués. Outre le fait d'offrir une bonne solution aux problèmes de déplacement des élèves, Pédibus favorise l'exercice physique des enfants, contribue aux échanges dans la population pour les petits comme pour les grands, et vise à désencombrer les abords des collèges, tout en n'engendrant qu'un faible coût pour la Commune. En conclusion, la Commission propose de ne pas prendre acte de la communication de la Municipalité et encourage la mise en place d'itinéraires Pédibus en accord avec l'ATE, la direction des écoles et les parents d'élèves intéressés.

Mme Annik MORIER GENOUD, Municipale : ne conteste pas le projet Pedibus mais souhaite retenir l'attention des Conseillers sur le fait que la Municipalité ne peut pas se substituer aux parents en termes de responsabilité. De ce fait, elle encourage les Conseillers à accepter le rapport municipal.

M. Dominique PACCARD, Conseiller communal : lui répond que la Commune n'est pas engagée puisque c'est l'ATE qui soutient, supervise et se porte garante de la couverture d'assurance des parents, comme stipulé dans le rapport de la Commission ad hoc.

Mme Annik MORIER GENOUD, Municipale : l'invite à investiguer et à communiquer ensuite le nombre réel de parents prêts à s'investir dans ce projet.

M. Marcel YERSIN, Conseiller communal : soutient la Municipalité dans sa prise de position. Ayant été concerné par la mise en place d'un tel dispositif, il confirme que le point de départ d'un itinéraire Pedibus doit émaner de demandes de parents. Il convient que l'idée de renouveler ces itinéraires est bonne mais que la réalité est compliquée puisqu'elle repose sur la bonne volonté

des parents. Ceux-ci, la plupart du temps, s'engagent pour une durée déterminée, soit le temps que ce dispositif soit utile à leurs enfants. Plus grands, ceux-ci deviennent autonomes et les parents répondent alors à d'autres engagements pour leurs enfants. Ce qui a pour résultat que le système fonctionne bien pendant quelques années, puis a tendance à s'essouffler. Il rappelle aussi que l'idée première de ces itinéraires Pedibus par le motionnaire était le désengorgement de la circulation aux abords des collèges. Il invite les Conseillers à approuver le rapport de la Municipalité et à rejeter celui de la Commission ad hoc.

M. Dominique PACCARD, Conseiller communal : approuve le fait que l'idée première était de fluidifier la circulation près des collèges mais il met en avant que Pedibus contribuerait à une meilleure communication entre parents et enfants. Il réitère aussi que ce projet est assuré d'un coaching permanent par l'ATE.

Mme Annik MORIER GENOUD, Municipale : l'encourage à développer ce projet en commençant par inviter les parents à motiver officiellement leur demande. Elle lui propose également de se mettre en rapport avec le Conseil des affaires scolaires dont le Président est M. Cédric Blanc ou directement avec la direction des écoles de Villeneuve.

M. Marcel YERSIN, Conseiller communal : demande si l'ATE a présenté un projet, surtout au vu de la complexité de Villeneuve qui oblige à plusieurs parcours pour couvrir les différents quartiers. Il souligne aussi l'importance du travail que représentera le recrutement de parents pour couvrir ces itinéraires. Il insiste sur le fait que la Commune peut avoir un rôle de facilitateur mais pas d'initiateur dans ce projet.

M. Dominique PACCARD, Conseiller communal : le trouve pessimiste. Il ne voit pas en quoi, la mise en place de Pedibus serait plus compliquée à Villeneuve qu'ailleurs.

M. Marcel YERSIN, Conseiller communal : se basent sur son expérience personnelle. Dès lors, il l'encourage à mettre Pedibus en place et à prendre la présidence de l'organisation.

M. Dominique PACCARD, Conseiller communal : lui répond qu'il en sera fait ainsi pour un peu que les Conseillers veuillent bien accepter son rapport durant la séance en cours.

M. Thierry SCHWITZGUEBEL, Conseiller communal : pense que ceci est une affaire de communication et qu'il faut une étincelle de départ. Le tout est de la trouver.

M. Marcel YERSIN, Conseiller communal : rappelle que c'est bel et bien à l'école et aux parents de s'investir. La bonne étincelle va donc dans le sens « parents à Municipalité » et non l'inverse.

M. Dominique PACCARD, Conseiller communal : revient sur les expériences vécues à Roche et à Noville. Celles-ci n'ont pas duré dans le temps car elles ne bénéficiaient pas de la supervision proposée par l'ATE. Il demande donc à la Municipalité de donner l'étincelle de départ à ce projet.

Mme Annik MORIER GENOUD, Municipale : lui confirme l'intérêt de ce projet pour les citoyens de la Commune mais le renvoie auprès de la Direction des écoles ou auprès du Conseil des affaires scolaires.

M. le Président : invite à poursuivre la discussion. Celle n'étant plus demandée, il passe au vote.

→ le rapport Municipal est accepté à une forte majorité.

7. DEPÔT DES CONSEILLERS

M. le Président : indique que le Bureau n'a pas reçu d'information. Il ouvre la discussion qui n'est pas demandée.

8. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Mme Patricia Dominique LACHAT, Syndique : informe sur les sujets suivants :

1. *Collège intercommunal : Les syndics du Cercle se sont réunis à plusieurs reprises pour*

avancer sur ce projet. A ce jour, deux emplacements sont envisagés et des études de faisabilité sont en cours. La Direction des écoles est bien entendu associée à ce dossier afin de définir les besoins futurs. Nous vous tiendrons informé de la suite au fur et à mesure de l'avancée de ce dossier.

- 2. SATOM Conseil d'administration : Le Conseil d'administration de la SATOM a été renouvelé en date du 12 juin dernier et j'ai été nommée comme administratrice en remplacement de Monsieur Michel Flückiger ancien syndic de Bex.*
- 3. Carrières d'Arvel : Le jeudi 26 juin j'ai assisté à la conférence de de Presse donnée par les Carrières d'Arvel qui ont annoncé à cette occasion la délivrance par l'Etat de Vaud du permis d'exploiter pour le site de Planche-Boetrix pour une durée de 12 mois. Un accord a été trouvé entre les opposants et les Carrières qui se sont engagés à ne plus exploiter la roche à ciel ouvert. Une exploitation souterraine est à l'étude.*
- 4. Pollution de la Tinière : En date du jeudi 7 août un incident de chantier s'est produit sur le chantier de l'autoroute, ce qui a provoqué l'écoulement d'un produit irritant dans la Tinière, puis dans le Lac, via le réseau d'eaux claires. La Municipalité a décidé, en concertation avec les services cantonaux concernés, d'interdire la plage des Marines à la baignade pendant quelques jours. Ce produit étant hydrosoluble il n'a pas été possible ni de le contenir, ni de le pomper. Des informations ont été mises sur le site internet communal, aux piliers publics et sur la Plage des Marines.*
- 5. Préavis No 07/2014 Plan Directeur Localisé « Villeneuve Gare » (PDL) : Soucieuse de répondre aux préoccupations de la population sur ce sujet important pour le développement futur de Villeneuve et consciente d'un certain défaut de communication dans ce dossier, la Municipalité a décidé de retirer son préavis 07/2014 sur le PDL Gare. Sitôt cette décision prise, j'ai avisé le Président de la Commission ad hoc. La Municipalité n'abandonne pas ce projet mais souhaite le poursuivre de manière participative. Dans cette optique elle va mettre sur pied différents ateliers reprenant les thématiques des remarques émises lors de la consultation publique afin de les approfondir. Ces ateliers seront animés par un médiateur externe à ce projet. Des représentants des différents groupes d'intérêts seront invités à participer activement et à donner leur avis. Ils seront financés par la Commune avec un soutien du Canton, tout en restant dans les compétences financières de la Municipalité. D'autre part, des études tests morphologiques vont être réalisées afin de donner vie à ce projet de manière plus concrète. Il est à préciser que ces études seront à la charge des CFF. Au terme de cette démarche, une présentation publique sera organisée ainsi que, selon les besoins, une nouvelle consultation publique. Enfin, un nouveau préavis sera déposé ».*

Mme Corinne INGOLD, Municipale informe :

- 1. Que grâce à une forte sollicitation du personnel communal, 4 nouveaux pavillons ont pu être installés durant l'été à la garderie, afin de faire face à la demande croissante.*
- 2. Que la bibliothèque du collège Tour Rouge est maintenant opérationnelle. Elle ouvrira prochainement ses portes.*

M. Michel OGUEY, Municipal : *« La loi des séries n'allait pas s'interrompre de sitôt. Après les crues de 1803, 1846, 2006, 2007, 2009, 2013, voilà qu'arrive la crue 2014. En effet le 7 juillet dernier d'importantes précipitations sont tombées, principalement sur le Vallon de la Tinière. Fort heureusement les dispositifs mis en place ont bien fonctionné et tous les matériaux charriés ont été retenus dans les dépotoirs fraîchement construits. Dans l'urgence, afin de rendre le dispositif à nouveau opérationnel il a fallu organiser la vidange des dépotoirs de Plancudrey amont, Plancudrey sur la Tinière, cave des rois et le curage des chables du Chapuiso, du Cimetière et l'embouchure de la Tinière au lac. Ce n'est pas loin de 10'000 m³ de gravats qui ont dû être évacués. Ces travaux ont été entrepris dans l'urgence et le coût n'est pas connu à ce jour. Nous attendons les décomptes d'entreprises et le taux de subvention du canton et de la confédération. Ces dépenses seront intégrées dans un prochain préavis qui englobera les charges financières des intempéries de juillet 2013 à juillet 2014 pour les tronçons non corrigés. A préciser que les tronçons corrigés sont pris intégralement en charge par le canton. Ce que nous pouvons*

retenir, c'est que ce qui a été construit a parfaitement fonctionné, il n'y a pas eu de dégâts aux biens publics ou privés et que c'est avec plaisir malgré tout que la Municipalité vous invite le 3 octobre prochain pour le bouquet final qui clôturera les travaux de la partie ECF. Madame la Conseillère d'Etat Jacqueline De Quattro en charge de ce dossier sera là. Par conséquent je vous suggère de vous inscrire au moyen du formulaire qui vous a été remis à l'entrée ».

Mme Annik MORIER GENOUD, Municipale :

- 1. « Nouvelle commission des arbres : Comme vous le savez, notre Commune – outre ses forêts - dispose d'un important patrimoine arborescent, qu'il est de son devoir d'entretenir. En début d'été, la municipalité a décidé de constituer une « commission des arbres » composée de M. Cédric Robert, M. von der Aa, garde-forestier, P-A. Viret, responsable de Voirie, M.R. Adler, jardinier paysagiste et de moi-même afin d'évaluer et d'ausculter régulièrement ce patrimoine pour garantir son entretien ainsi que son rajeunissement et/ou renouvellement. Le tragique événement survenu à Vevey cet d'été, qui a vu un marronnier tomber sur 4 jeunes filles en blessant une grièvement et la laissant handicapée à vie, nous a confortés dans cette démarche. Si l'état des lieux en cours d'élaboration a révélé qu'il sera nécessaire de procéder à un élagage conséquent voir au remplacement d'une quarantaine d'arbres blessé ou creux, et en conséquence en mauvais état sanitaire, seuls deux arbres en très mauvais état devront être abattus en urgence courant d'automne. Le dernier inventaire datant de 1987, la commission s'est donnée comme objectif de le mettre à jour via un programme de gestion informatique moderne en le complétant avec des données telles que date de plantation, état sanitaire avec degré d'urgence et date de contrôle. Dans un deuxième temps, un plan de gestion des arbres sur 10 à 15 ans sera élaboré. En outre, la municipalité a décidé d'adhérer à l'USSP, l'Union Suisse des Services des parcs et promenades et de veiller à ce que le personnel en charge des parcs et jardins soit correctement formé.*
- 2. Quelques nouvelles du Jardin Berger – futur jardin médiéval : Si en début d'été les premières salades ont littéralement explosé de santé dans les 36 carreaux du jardin du 800e et ont été distribuées en guise de remerciement à tous les bénévoles du 800e et aux employés communaux, choux, raves, côtes de bettes et courges ont depuis pris la relève et attirent, une fois leur maturité atteinte, nombreux amatrices et amateurs de légumes frais. Si la consigne à l'entrée du jardin « interdisant, le temps de la repousse toute récolte », a toujours bien été respectée, c'est l'ouverture de la récolte que nous avons dû apprendre à gérer! Dans un premier temps, la consigne incitant à se servir « d'une pièce par genre de légume disponible », fut plus ou moins respectée ; mais nous avons rapidement constaté que la gratuité n'était pas le meilleur moyen pour cadrer les gourmands ni pour assurer une gestion sereine et démocratique du jardin. Une crousille, mise en place pour inciter le visiteur à déposer une modeste participation destinée au rachat des plantons, n'a, hélas, pas fait long feu. Elle fut bien vite croquée et son principe dès lors abandonné. Et c'est le système des heures d'ouverture pour la récolte affichées qui donne actuellement le plus de satisfaction ! Notre guide bénévole, Mme Nelly Cretton, accueille en effet les amateurs de légumes frais plusieurs fois par semaine avec compétence et amabilité ; elle explique comment certains légumes se cueillent ou non et encaisse une modeste participation de 1frs par légume. Le procédé est fort apprécié par les nombreux visiteurs qui trouvent cela tout à fait normal ! Qu'ils soient villeneuvois ou touriste, nombreux sont ceux qui félicitent la Commune pour ce beau jardin. 4 classes de tout jeunes élèves âgés de 7 à 8 ans, à savoir une huitantaine d'enfants, seront dès la semaine prochaine à l'œuvre dans une 15aines de carreaux qui leur seront destinés. Et je peux vous confirmer que c'est une joie de voir ces enfants captifs devant les explications du jardinier et goûter céleri ou betterave à même le bac... Nous avons l'intention de constituer une association des amis du jardin afin de faciliter sa gestion en temps de récolte et pour assurer un encadrement régulier en collaboration avec les écoles – avis donc aux amateurs jardiniers ou retraités à la main verte, qui peuvent s'annoncer au greffe ou me contacter directement. Et last but not least, je vous prie d'inscrire d'ores et déjà le samedi 1^{er} novembre dans vos agenda, puisque les courges du 800^e seront à l'honneur au jardin Berger ! Leur récolte est en effet interdite puisqu'elles serviront à*

l'élaboration d'une soupe à la courge que vous pourrez venir déguster dès 11h dans la bonne humeur – Tenez-nous les pouces afin que cette astuce « marche » et que nos courges puissent sereinement finir de mûrir d'ici là – en place et nulle part ailleurs ! ».

9. DIVERS

M. le Président : prend officiellement note ce soir, de la décision de la Municipalité de retirer le préavis 07/2014. Il indique qu'il a appris fortuitement cette situation il y a 2 jours et il manifeste son étonnement quant à la procédure. Il demande qu'à l'avenir, la Municipalité respecte le protocole soit : qu'elle avertisse le Bureau en premier lieu, qui elle, prendra contact avec le 1^{er} membre de la Commission pour lui donner l'information.

M. le Président : invite les Conseillers à prendre la parole. La discussion n'est pas demandée.

M. le Président : met fin à la séance à 20h52.

Villeneuve, le 30.09.2014

LE
CONSEIL COMMUNAL
DE VILLENEUVE

Le Président :

Christophe DUBOIS



La Secrétaire :

Michèle PORCHET